



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 20 juin 2024-

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

Procurations : 6

Absent : 1

Votants : 28

Date de convocation : 14/06/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
21/06/2024**

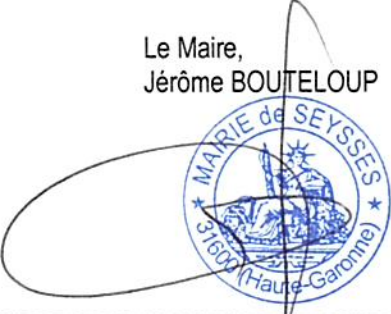
Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Excusés avec procurations : Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Dominique ALM.

Absents : Gilles DURET

Secrétaire : Malika BENSOUICI

<p>N° DEL/2024-3-09</p> <p>OBJET :</p> <p>Adoption du règlement intérieur de la collectivité (règles applicables aux agents de la mairie)</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu les articles L1321-1 à 6 du code du Travail, Vu l'avis favorable du Comité social Territorial du 23 avril 2024.</p> <p>Considérant que le règlement intérieur de la collectivité a pour vocation d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de de la mairie, conformément aux dispositions du statut de la fonction publique, et à une partie de la réglementation issue du Code du Travail applicables aux agents territoriaux.</p> <p>Ainsi, il a pour finalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les règles de fonctionnement interne ; - d'énoncer les règles en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; - de rappeler les droits et les obligations des agents. <p>Considérant que l'ensemble des agents de la collectivité quelles que soient leur situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel), leur affectation et la durée de leur recrutement (agents saisonniers, occasionnels ou vacataires) est soumis au présent règlement intérieur. Les personnes extérieures intervenant dans ses locaux doivent se conformer aux règles relatives à l'hygiène et la sécurité détaillées dans le présent règlement, quelle que soit la nature de leurs interventions.</p> <p>Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux de travail de la collectivité.</p> <p>Considérant qu'en 2023 une démarche de modernisation du nouveau règlement intérieur a été mise en place par la Direction avec les représentants du personnel et plusieurs agents afin que les services soient représentés.</p>
---	--

<p>N° DEL/2024-3-09</p>	<p>Considérant l'opportunité d'adopter un règlement intérieur pour le personnel de la commune.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'approuver le règlement intérieur du personnel de la commune de Seysses à compter du 1^{er} juillet 2024 annexé à la présente délibération.</p> <p>-D'indiquer que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 
-------------------------	---